

Pour ce faire, nous espérons que du consentement unanime, la Chambre pourra étudier immédiatement un bill qui est prêt et qui, nous le croyons et l'espérons, amènera la fin de la grève à des conditions justes et raisonnables pour tous les intéressés et qui sauvegarderont l'intérêt national.

Nous avons aussi, monsieur l'Orateur, un deuxième bill à soumettre relativement aux questions ferroviaires. Ce bill se rattache à certains des problèmes ayant trait au litige qui a amené cette grève et des grèves précédentes; et s'il devient loi, nous croyons qu'il facilitera la réussite des pourparlers dont il est question dans le premier bill.

• (2.50 p.m.)

En tant que membres du Parlement, monsieur l'Orateur, nous assumons de graves responsabilités envers notre pays alors que nous abordons les problèmes qui se posent à nous. En tant que membres du gouvernement, nous avons une responsabilité spéciale et, en tant que premier ministre, c'est sur moi que retombe naturellement la plus lourde de toutes. Je sais que tous les députés assumeront leurs responsabilités dans l'esprit de loyauté et de service envers notre pays qui nous a amenés ici.

Je fais appel à la collaboration de tous les députés afin de permettre au gouvernement de saisir la Chambre de ses propositions sans délai. J'estime que l'urgence de la grève justifie cette demande; j'estime également que l'importance de la mesure exige qu'elle soit étudiée à fond.

J'espère, monsieur l'Orateur, que la Chambre me permettra de consigner de nouveau au compte rendu les paroles prononcées en 1950 par l'honorable George Drew, alors chef de l'opposition, quand la Chambre des communes a fait face à une situation critique de ce genre et que le gouvernement de l'époque lui a demandé de s'en occuper. M. Drew a alors déclaré:

Ce que la population du Canada attend de nous, c'est que nous mettions les chemins de fer en branle le plus tôt possible. Telle est bien, à mon avis, l'intention de tous les députés. Comme groupe, ceux qui siègent en cette enceinte représentent tous les Canadiens. Peu importe le parti que nous appuyons dans notre région, nous représentons tout le pays.

Il ajoutait:

Nous avons donc le noble et lourd devoir de parler au nom de tous les Canadiens. Le bien-être et la sécurité de la nation canadienne constituent notre première responsabilité. Le bien-être de la population du Canada est-il menacé de cette façon ou de quelque autre manière, il incombe au Parlement et au Gouvernement, c'est-à-dire au pouvoir exécutif, de prendre les mesures qui sauvegarderont l'économie nationale et la sécurité du foyer de nos gens.

C'est dans l'esprit de ces paroles, monsieur l'Orateur, que je fais appel à la collaboration de tous les membres du Parlement, afin de faciliter et de hâter la procédure pour que nous puissions examiner la mesure dont nous sommes saisis avec un minimum de retard. (Applaudissements)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis certain que lorsqu'il lira les paroles du premier ministre, l'honorable George Drew verra que les honorables vis-à-vis, qui l'ont condamné pendant si longtemps, ont maintenant recours à ses paroles pour appuyer leur argument. (Applaudissements)

Je me rappelle très bien ce débat de 1950. Voici quelle était alors l'attitude du parti conservateur. Il était contre l'arbitrage obligatoire et ses membres ont voté en conséquence quand la motion proposée par le premier ministre de l'époque a été mise aux voix.

L'attitude générale qu'adopte aujourd'hui le premier ministre m'étonne un peu. Vu l'indécision dont le gouvernement a fait preuve pendant des semaines, au lieu d'un discours provocant, d'un discours rempli d'excuses, j'espérais qu'il en appellerait non seulement au Parlement mais aux Canadiens en général. Il a choisi de faire un discours partisan.

Des voix: Honte.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui; il est honteux qu'il en soit ainsi, le premier ministre essayant d'expliquer l'incertitude dilatoire du gouvernement qui dure depuis plusieurs semaines. Voilà ce qu'ils essaient de faire. Depuis la fin de juillet, tout le monde, sauf le gouvernement, savait qu'il y aurait une grève. Tous les Canadiens le savaient. Il était parfaitement clair les 11 et 12 juillet, après le rapport initial, que les conditions du rapport du juge Munroe ne seraient pas acceptées. Cela est compréhensible. Dans son discours d'aujourd'hui, le premier ministre a oublié de traiter de la formule Pearson, le règlement à raison de 30 p. 100 qui a ajouté à l'inflation, avec l'approbation du gouvernement et avec sa vigueur diplomatique dans l'octroi d'un règlement. C'est pourquoi nous sommes aux prises avec cette situation. Il est intervenu avec audace; il s'est acquis la réputation d'être le grand médiateur, celui qui pouvait tout offrir afin de régler deux situations. Le règlement accordé alors sera à la base de toutes les demandes faites par le monde ouvrier partout au Canada.